



**N°2021-76**

**COMPTE ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2020**

**BUDGET EAUX PLUVIALES**

**DECISIONS  
BUDGETAIRES**

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du 30 juin 2021 à 18h00**

### **LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet, Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, Eric Lacroix, Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM. Laurent Beluze, Romain Bost, Mme Laurence Boyer, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, , Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Marcel Feraille, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Néron, Eric Martin, Gérard Meunier, Michel Tarasco, Joëlle Girardet, Didier Prunet, Stéphane Raphaël Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM. Lucien Murzi, Sébastien Allier, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Cécile Dony, Gilbert Grataloup, Jacky Geneste, David Gianone, Mme Sylvie Martinez, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOM<br>DES MANDANTS | NOMS<br>DES MANDATAIRES |
|---------------------|-------------------------|
|                     |                         |

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les résultats de chaque section.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Ce budget est financé principalement par la participation annuelle de Roannais Agglomération d'un montant de 710 000 €. Cette participation doit assurer toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce budget est géré toutes taxes comprises.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Les dépenses de fonctionnement :**

**Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 530 567,91 € (contre 759 025,60 € en 2019).**

La répartition par chapitre s'effectue de la façon suivante :

|                                       | <b>2020</b>  | <b>2019</b>  | <b>%</b> |
|---------------------------------------|--------------|--------------|----------|
| Charges à caractère général(chap.011) | 287 366,59 € | 512 513,69 € | -43,93%  |
| Frais financiers (chap.66)            | 59 609,04 €  | 66 640,91 €  | -10,55%  |
| Charges exceptionnelles (chap.67)     | 3 835,28 €   | 0,00 €       | 384,53%  |
| Amortissements des biens (chap.042)   | 179 757,00 € | 179 871,00 € | -0,06%   |

**Le chapitre 011 « charges à caractère général »** d'un montant de 287 366,59 € est en diminution par rapport à 2019 (-225 147,10 €).

Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

|                                           |              |
|-------------------------------------------|--------------|
| - Entretien voies et réseaux              | 190 389,58 € |
| - Charges de structures                   | 37 816,28 €  |
| - Fournitures, regards branchements neufs | 29 689,04 €  |
| - Entretien espaces verts                 | 14 133,60 €  |
| - Autres charges                          | 15 338,09 €  |

**Le chapitre 66 « frais financiers »** d'un montant de 59 609,04 € globalise les intérêts de la dette. Il est constaté une diminution de 10,55 % (7 031,87 €) dû à une diminution du capital restant dû.

**Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** s'élève à 3 835,28 € et correspond au déracordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement public.

**Le chapitre 042 « opérations d'ordre »** d'un montant de 179 757,00 € est constitué des écritures d'amortissement.

### Les recettes de fonctionnement :

**Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 734 031,56 € (contre 742 025,62 € en 2019), se répartissant de la façon suivante :**

- La participation de Roannais Agglomération 710 000,00 €
- Les recettes provenant des branchements neufs 17 688,54 €
- Participation AELB pour la gestion intégrée des EPU 6 343,02 €

### **Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Recettes de fonctionnement         | 734 031,56 €          |
| Dépenses de fonctionnement         | <u>530 567,91 €</u>   |
| <b>Résultat de l'exercice 2020</b> | <b>203 463,65 €</b>   |
| Résultat antérieur non affecté     | <u>- 148 516,21 €</u> |
| <b>Résultat cumulé 2020</b>        | <b>54 947,44 €</b>    |

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Les dépenses d'investissement :

**Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 395 875,56 € (contre 278 804,88 € en 2019).**

Ces dernières sont constituées par :

- Le remboursement du capital des emprunts 209 006,67 €
  - Les dépenses d'équipement  
(dont études, acquisitions, travaux) 186 868,89 €
- Dont :
- Roanne – Rue Francisque Gay 166 972,88 €
  - Le Coteau – Chemin des Plaines 14 143,21 €
  - Acquisition matériel 5 752,80 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1 681 673,32 €.

#### Les recettes d'investissement :

**Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 362 870,74 € (contre 182 880,10 € en 2019) qui sont constituées par**

- les amortissements des biens pour 179 757,00 €,
- le FCTVA pour 35 513,74 €,
- la participation de Roannais Agglomération pour les travaux à Roanne rue Francisque Gay d'un montant de 147 600 €

### **Le solde d'investissement de l'exercice 2020**

|                                                  |                      |
|--------------------------------------------------|----------------------|
| Recettes d'investissement                        |                      |
| 362 870,74 €                                     |                      |
| Dépenses d'investissement                        | <u>395 875,56 €</u>  |
| <b>Solde d'investissement de l'exercice 2020</b> | <b>-33 004,82 €</b>  |
| Solde investissement antérieur reporté           | <u>-133 233,30 €</u> |
| <b>Solde investissement cumulé 2020</b>          | <b>-166 238,12 €</b> |

Les restes à réaliser s'élèvent à 12 225,00 € en recettes.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2020 du budget eaux pluviales conforme aux éléments figurant dans le compte de gestion présenté par le comptable public ;
- acter les restes à réaliser de la section d'investissement du budget eaux pluviales ;
- arrêter le résultat d'exploitation et le solde d'investissement pour le budget eaux pluviales tels que présentés dans le rapport.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Roanne, le

**05 JUL. 2021**

Le Président

Daniel FRECHET